

## Une procédure inique

**Date :** 25 août 2013

J'avoue que j'aime bien [l'article ci-dessous](#) du quotidien Ouest-France (rédigé la veille de la décision du 20 juin 2013, que je considère scélérate), ainsi que les commentaires qui y sont associés.

[Ils me paraissent globalement témoigner d'une véritable hauteur de vue.](#)

[\(cliquer ici\)](#)

Cette hauteur de vue, c'est justement celle qui a de toute évidence totalement manqué au comité « ras des pâquerettes », qui a été par la suite « piloté » - à la demande du Conseil Général - par un publicitaire...

... un publicitaire, sciemment appointé pour manipuler les fragiles opinions d'une douzaine de membres librement cooptés (pour l'essentiel parmi les « peoples » locaux), à qui l'on a fait croire qu'ils participaient à une « décision historique ».

De mon point de vue, c'est une procédure inique.